

La [COMMUNE DE THEYS](#) / T : 04.76.71.05.47 a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Le dossier avait été proposé par le préfet de l'Isère suite aux inondations et coulées de boues du 15 juin. Il a été examiné par la commission interministérielle le 30 juillet. Un arrêté du 5 août a été publié au Journal Officiel le 4 septembre. Les administrés ont jusqu'au 14 septembre pour déposer un état estimatif des dégâts à leur compagnie d'assurance.